

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025 EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRÉSIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 5 décembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* – Madame Nicole SCHATZKINE, *1^o Adjointe* – Monsieur Gérard AUBERT, *2^o Adjoint* – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4^o Adjoint* – Madame Cécile AUGÉ, *5^o Adjointe* – Monsieur Serge PORTAL, *6^o Adjoint* – Madame Catherine BASCHIERI, *7^o Adjointe* – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8^o Adjoint* – Madame Pascale ISNARD, *9^o adjointe* – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Madame Laurence MORGUE, *3^o Adjointe à Monsieur François de CANSON, MAIRE*

Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe*

Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué*

Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint*

Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, *5^o Adjointe*, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (28 + 5 P), comme secrétaire de séance.**

DÉLIBÉRATION N°159/2025

OBJET : BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°02/2025

Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*, expose le rapport suivant :

VU les crédits ouverts dans le budget de la commune au titre de l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits au niveau de certains articles des sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

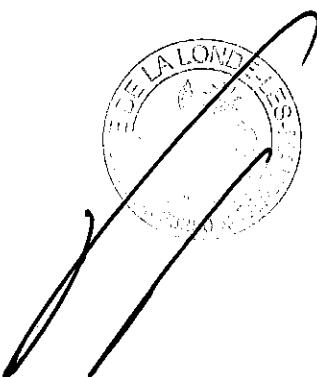
ADOpte la présente décision modificative du budget 2025 de la commune conformément au dispositif figurant dans l'annexe ci-jointe, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes, selon le détail suivant :

- section de fonctionnement :	0,00 €
- section d'investissement :	711 000,00 €
<hr/>	
TOTAL :	711 000,00 €

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

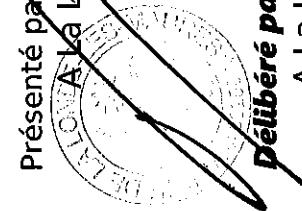
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

83	23	60	71	Département : VAR
				Perception : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE HYÈRES
				BUDGET DE LA COMMUNE - LA LONDE LES MAURES

Décision modificative n° 2

Arrêté - Signatures

Présenté par
A La Londe, le **12/12/2025**



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
A La Londe, le **12/12/2025**

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	28 + 5P.
Nombre de suffrages exprimés :	28 + 5P.
VOTE	28 + 5P.
Pour	Q.....
Contre	Q.....
Abstention	Q.....

Date de convocation : le

Certifié exécutoire par

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A La Londe les Maures, le
Le Maire,

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025 EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRÉSIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 5 décembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe à Monsieur François de CANSON, MAIRE

Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe

Madame Sophie ENRICO, Conseillère Municipale à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué

Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint

Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (28 + 5 P)**, comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°160/2025

OBJET : BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2025

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

VU les crédits ouverts dans le budget du service de l'assainissement au titre de l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits au niveau de certains articles du budget 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de **CANSON**, **MAIRE (1P)** - Madame Nicole **SCHATZKINE**, **1^o Adjointe (1P)** - Monsieur Gérard **AUBERT**, **2^o Adjoint (1P)** - Monsieur Jean-Jacques **DEPIROU**, **4^o Adjoint (1P)** - Madame Cécile **AUGÉ**, **5^o Adjointe** - Monsieur Serge **PORTAL**, **6^o Adjoint** - Madame Catherine **BASCHIERI**, **7^o Adjointe** - Monsieur Jean-Marie **MASSIMO**, **8^o Adjoint** - Madame Pascale **ISNARD**, **9^o adjointe** - Monsieur Bernard **MARTINEZ (1P)** - Madame Sandrine **MARTINAT** - Madame Stéphanie **LOMBARDO** - Monsieur Jean-Louis **ARCAMONE** - Monsieur Christian **BONDROIT** - Monsieur Prix **PIERRAT**, *Conseillers Municipaux Délégués* - Monsieur Éric **DUSFOURD** - Madame Marie-Noëlle **GERBAUDO-LEONELLI** - Madame Nathalie **RUIZ** - Monsieur Salah **BRAHIM-BOUNAB** - Madame Marine **POMAREDE** - Monsieur Nicolas **MIGNOT** - Madame Laureen **PIPARD** - Monsieur Johann **LEGALLO** - Madame Sylvie **MAZZONI** - Monsieur David **LE BRIS** - Madame Valérie **AUBRY** - Monsieur Daniel **GRARE** - Madame Sylvie **BRUNO**, *Conseillers Municipaux*.

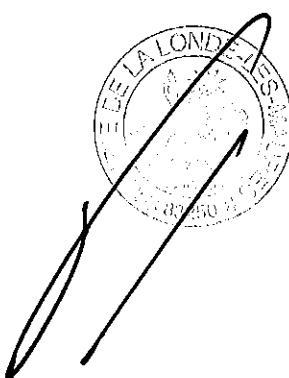
ADOpte la présente décision budgétaire modificative du budget 2025 du service de l'assainissement, conformément au dispositif figurant dans l'annexe ci-jointe, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes, selon le détail suivant :

- section d'exploitation :	5 000,00 €
- section d'investissement :	00,00 €
<hr/>	
TOTAL :	5 000,00 €

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Président de Méditerranée Porte des Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

83	23	60	71	Département : VAR Perception : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE HYÈRES
				BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - LA LONDE LES M

Décision Modificative N° 1

Arrêté - Signatures

Présenté par

A La Londe, le 12/12/2025

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 28.15P
Nombre de suffrages exprimés : 28.15P
VOTE Pour : 28.15P
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire

A La Londe, le 12/12/2025

Les membres du Conseil Municipal

Certifié exécutoire par

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le
et de la publication, le

A La Londe les Maures, le
Le Maire,

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025 EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRÉSIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 5 décembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe à Monsieur François de CANSON, MAIRE

Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe

Madame Sophie ENRICO, Conseillère Municipale à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué

Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint

Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°161/2025

OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DES « ACTIVITÉS NAUTIQUES » – DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2025

Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué, expose le rapport suivant :

VU les crédits ouverts dans le budget du service « Activités Nautiques » au titre de l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits au niveau de certains articles du budget 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOpte A L'UNANIMITÉ**

POUR : 28+5 P

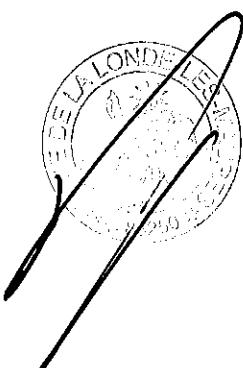
Monsieur François de CANSO, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

ADOpte la présente décision budgétaire modificative du budget 2025 du service « Activités Nautiques », conformément au dispositif figurant dans l'annexe ci-jointe, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes, selon le détail suivant :

- section d'exploitation :	111 450,00 €
- section d'investissement :	224 019,50 €
<hr/>	
TOTAL	335 469,50 €

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Président de Méditerranée Porte des Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

83 23 60 71 Département : VAR
Perception : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE HYÈRES
BUDGET DU SERVICE ACTIVITÉS NAUTIQUES - LA LONDE LES M

Décision Modificative N° 1

Arrêté - Signatures

Présenté par



A La Londe, le 12/12/2025

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 28 + 5 P
Nombre de suffrages exprimés : 28 + 5 P
VOTE : 28 + 5 P
Pour : 0...
Contre : 0...
Abstention : 0...

Date de convocation : le

A La Londe, le 12/12/2025

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A La Londe les Maures, le
Le Maire,

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025 EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRÉSIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 5 décembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe à Monsieur François de CANSON, MAIRE

Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe

Madame Sophie ENRICO, Conseillère Municipale à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué

Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint

Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°162/2025

OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DES « ACTIVITÉS NAUTIQUES – DÉTERMINATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS.

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux,

CONSIDÉRANT la création du budget annexe « Activités nautiques » au 1^{er} janvier 2025,

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, grâce à des opérations d'ordre de section à section, de constater la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler ; ce procédé permet ainsi de faire apparaître à l'actif du bilan de chacun des budgets concernés, la valeur réelle des immobilisations, et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits dans les budgets annexes concernés. Sauf exceptions expressément prévues par les textes, les collectivités sont libres de fixer les durées d'amortissement de leurs immobilisations, l'instruction M4 ne formulant que des préconisations.

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Enfin, les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à un seuil déterminé par la collectivité (actuellement 1 000,00 € TTC pour les autres budgets de la Commune) et qui sont comptabilisés en section d'investissement, sont amortis en une seule année.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- d'adopter pour le budget annexe « Activités Nautiques » les durées d'amortissement des immobilisations en M 4 présentées dans le tableau ci-joint,
- de fixer à la somme de 1 000,00 €, le seuil en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur une durée de un an,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSO, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

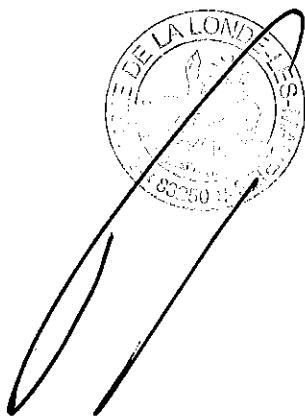
DÉCIDE :

- d'adopter pour le budget annexe « Activités Nautiques » les durées d'amortissement des immobilisations en M 4 présentées dans le tableau ci-joint,

- de fixer à la somme de 1 000,00 €, le seuil en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur une durée de un an,

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Président de Méditerranée Porte des Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Conseil Municipal du 12 décembre 2025
Durée d'amortissement des immobilisations en M4 - BUDGET ACTIVITES NAUTIQUES

Catégorie d'immobilisation	Compte concerné	Détail	Durée en années
Immobilisation de faible valeur	Selon le bien	Biens dont la valeur est inférieure à 1 000,00 €	1
Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	203 et ses subdivisions		5
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205 et ses subdivisions		2
Agencements et aménagements de terrains	2121	Terrains nus	10
	2125	Terrains bâties	15
	2128	Autres terrains	15
Constructions	2131	Bâtiments	30
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions : - Autres installations, agencements, aménagements	10
		- Appareils de chauffage et climatisation	15
		- Appareils de levage ascenseur	20
	2138	Autres constructions (bâtiments légers, abris)	10
Installations matériel et outillage techniques	2151	Installations complexes spécialisées	10
	2153	Installations à caractère spécifique	10
	2154	Matériel industriel	20
	2155	Outillage industriel	10
	2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage	8
	2158	Autres	5
Autres immobilisations corporelles	2181	Installations générales, agencements, aménagements di	15
	2182	Matériel de transport : - Coques bateau rigide	10
		- Coques bateau semi-rigide	7
		- Moteurs hors-bord	5
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3
	2184	Mobilier	10
		Autres - Planche de wing foil	4
		- Foils de wing foil et de planche à voile	4
		- Ailes de wing foil	2
		- Flotteurs de planche à voile et de SUP	5
		- Eléments d'un gréements de planche à voile / SUP	4
		- Coques dériveur	6
		- Coques catamaran	7
		- Eléments d'un gréements de dériveur et de catamar	5
		- Autres équipements nautiques	5

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 5 décembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* – Madame Nicole SCHATZKINE, *1^o Adjointe* – Monsieur Gérard AUBERT, *2^o Adjoint* – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4^o Adjoint* – Madame Cécile AUGÉ, *5^o Adjointe* – Monsieur Serge PORTAL, *6^o Adjoint* – Madame Catherine BASCHIERI, *7^o Adjointe* – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8^o Adjoint* – Madame Pascale ISNARD, *9^o adjointe* – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Madame Laurence MORGUE, *3^o Adjointe* à Monsieur François de CANSON, *MAIRE*

Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal* à Madame Nicole SCHATZKINE, *1^o Adjointe*

Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*

Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4^o Adjoint*

Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale* à Monsieur Gérard AUBERT, *2^o Adjoint*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, *5^o Adjointe*, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (28 + 5 P)**, comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°163/2025

OBJET : EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE – REDEVANCES PORTUAIRES 2025 DE L'ÉTABLISSEMENT NAUTIQUE LONDAIS

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4^o Adjoint*, expose le rapport suivant :

L'association « Yacht Club Londais » a acté, lors de son assemblée générale du 12 octobre 2024, la cessation de ses activités sur la base nautique de Tamaris. Consciente des enjeux sociaux, économiques et touristiques liés à cette activité, la municipalité a souhaité en assurer la continuité.

Par délibération n°154/2024 du 19 décembre 2024, elle a ainsi décidé de créer un service public local, géré en régie, relevant de sa compétence et répondant à un intérêt public manifeste.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'Établissement Nautique Londais permet à l'ensemble des usagers de profiter toute l'année du plan d'eau de La Londe, des installations de la base nautique de Tamaris, du port Miramar, ainsi que du matériel nécessaire à l'initiation ou au perfectionnement à la voile.

Cette première année d'exploitation, marquée par la reprise de l'activité auparavant assurée par une association, requiert d'importants ajustements organisationnels, financiers et administratifs, notamment pour répondre aux obligations propres à une structure à caractère économique et commercial. Dans ce contexte, l'octroi d'une exonération tarifaire exceptionnelle pour la première année apparaît comme un soutien indispensable, permettant d'assurer la stabilisation durable de l'activité et la continuité du service précédemment rendu par le Yacht Club Londais.

ENTENDU l'exposé des motifs,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de l'Établissement Nautique Londais

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU l'avis favorable du conseil portuaire du 24 novembre 2025

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder une exonération exceptionnelle des redevances portuaires dues par l'Établissement Nautique Londais qui s'élèvent à 8987,93 € pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VOTE : ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSO, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P)
- **Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P)** - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

APPROUVE l'exonération exceptionnelle des redevances portuaires dues par l'Établissement Nautique Londais qui s'élèvent à 8987,93 € pour l'année 2025.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de « Méditerranée Porte des Maures »

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 5 décembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe à Monsieur François de CANSON, MAIRE

Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe

Madame Sophie ENRICO, Conseillère Municipale à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué

Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint

Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°164/2025

OBJET : BUDGET COMMUNAL - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.

Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué, expose le rapport suivant :

Monsieur le Trésorier de Hyères, comptable de la commune, a transmis à la Ville un état de produits irrécouvrables concernant plusieurs titres de recettes émis au cours des exercices antérieurs, pour lesquels il sollicite leur admission en non-valeur.

Cette demande est accompagnée d'un état détaillé présentant, pour chaque titre émis, les motifs susceptibles de justifier le caractère irrécouvrable de ces produits.

Les écritures correspondant à ce dispositif de régularisation pourraient être ainsi passées sur le budget communal 2025, selon le détail suivant :

■ Budget communal : article D.6541 : **18 351,62 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOpte A L'UNANIMITÉ
POUR : 28+5 P**

Monsieur François de CANSO, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégues - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

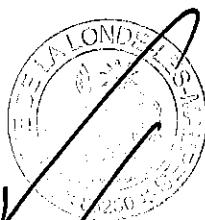
DÉCIDE d'admettre en non-valeur une somme de **18 351,62 €** sur le budget communal, en raison de l'insolvabilité clairement établie des divers débiteurs concernés.

PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront affectées à l'article D. 6541 « Crédences admises en non-valeur » du budget communal.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Président de Méditerranée Porte des Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécourrois citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 5 décembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* – Madame Nicole SCHATZKINE, *1^o Adjointe* – Monsieur Gérard AUBERT, *2^o Adjoint* – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4^o Adjoint* – Madame Cécile AUGÉ, *5^o Adjointe* – Monsieur Serge PORTAL, *6^o Adjoint* – Madame Catherine BASCHIERI, *7^o Adjointe* – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8^o Adjoint* – Madame Pascale ISNARD, *9^o adjointe* – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Madame Laurence MORGUE, *3^o Adjointe* à Monsieur François de CANSON, *MAIRE*

Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal* à Madame Nicole SCHATZKINE, *1^o Adjointe*

Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*

Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4^o Adjoint*

Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale* à Monsieur Gérard AUBERT, *2^o Adjoint*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, *5^o Adjointe*, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (28 + 5 P)**, comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°165/2025

OBJET : BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.

Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*, expose le rapport suivant :

Monsieur le Trésorier de Hyères, comptable de la commune, a transmis à la Ville un état de produits irrécouvrables concernant plusieurs titres de recettes émis au cours des exercices antérieurs, pour lesquels il sollicite leur admission en non-valeur.

Cette demande est accompagnée d'un état détaillé présentant, pour chaque titre émis, les motifs susceptibles de justifier le caractère irrécouvrable de ces produits.

Les écritures correspondant à ce dispositif de régularisation pourraient être ainsi passées sur le budget du service de l'Assainissement 2025, selon le détail suivant :

■ Budget du service de l'Assainissement : article D.6541 : **6 780,36 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOpte A L'UNANIMITÉ
POUR : 28+5 P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégues - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE d'admettre en non-valeur une somme de **6 780,36 €** sur le budget du service de l'Assainissement, en raison de l'insolvabilité clairement établie des divers débiteurs concernés.

PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront affectées à l'article D. 6541 « Crédences admises en non-valeur » du budget du service de l'Assainissement

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Président de Méditerranée Porte des Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 5 décembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Madame Sophie ENRICO, Conseillère Municipale à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (28 + 5 P)**, comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°166/2025

OBJET : BUDGET DE LA RÉGIE DU PORT - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint, expose le rapport suivant :

Monsieur le Trésorier de Hyères, comptable de la commune, a transmis à la Ville un état de produits irrécouvrables concernant plusieurs titres de recettes émis au cours des exercices antérieurs, pour lesquels il sollicite leur admission en non-valeur.

Cette demande est accompagnée d'un état détaillé présentant, pour chaque titre émis, les motifs susceptibles de justifier le caractère irrécouvrable de ces produits.

Les écritures correspondant à ce dispositif de régularisation pourraient être ainsi passées sur le budget de la Régie du Port 2025, selon le détail suivant :

■ Budget de la Régie du Port : article D.6541 : **3 960,54 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOpte A L'UNANIMITÉ
POUR : 28+5 P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégues - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE d'admettre en non-valeur une somme de **3 960,54 €** sur le budget de la Régie du Port, en raison de l'insolvabilité clairement établie des divers débiteurs concernés.

PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront affectées à l'article D. 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget de la Régie du Port.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Président de Méditerranée Porte des Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RE COURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025 EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRÉSIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 5 décembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Madame Sophie ENRICO, Conseillère Municipale à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°167/2025

OBJET : BUDGET COMMUNAL – AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'article susvisé permet à l'exécutif de la Collectivité Territoriale, jusqu'à adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDÉRANT que les dépenses réelles d'investissement prévues au Budget principal de la commune 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors crédits reportés (issus de 2024), s'élèvent à 15 837 320,06 €, la limite maximale de dépenses d'investissement qui peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du Budget Principal de la Commune 2026 est donc de :

$$15\ 837\ 320,06\ € \times 25\ \% \text{ soit } 3\ 959\ 330,02\ €$$

Il est exposé à l'assemblée que le recensement effectué en fonction des nécessités de services engendre un besoin à hauteur de 2 325 000,00 €. Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à :

Engager, liquider et mandater jusqu'à l'approbation du Budget Principal de la Commune 2026, les dépenses d'investissement à hauteur de 2 325 000,00€, selon la répartition ci-dessous :

	Crédits ouverts (BP hors RAR 2024+ DM) Investissement 2025	Crédit maximum utilisable avant le vote du BP 2026	Affectation des crédits	Autorisation de l'organe délibérant
Chapitre 20	685 916,23 €	171 479,06 €	Études Concessions et droits similaires Frais d'insertion	150 000,00 € 10 000,00 € 10 000,00 €
Sous total du chapitre 20				170 000,00 €
Chapitre 21	14 115 542,06 €	3 528 885,52 €	Installations de voirie Autres Agencements et Aménagements Matériel roulant Mobilier Mobilier urbain	1 000 000,00 € 200 000,00 € 50 000,00 € 20 000,00 € 40 000,00 €

			Matériel Informatique	20 000,00 €
			Matériel de téléphonie	5 000,00 €
			Autres installations, matériel et outillage techniques	45 000,00 €
			Autres immobilisations corporelles	100 000,00 €
			Constructions – Bâtiments administratifs	50 000,00 €
			Bâtiments scolaires	120 000,00 €
			Autres bâtiments publics	150 000,00 €
			Installations générales, agencements, aménagements des constructions	100 000,00 €
Sous total du chapitre 21				1 900 000,00 €
Chapitre	500 000,00 €	125 000,00 €		125 000,00 €
23				
Sous total du chapitre 23				125 000,00 €
Chapitre	535 861,77 €	133 965,44 €		130 000,00 €
Opération 404				
Sous total du chapitre opération 404				130 000,00 €
TOTAL	15 837 320,06 €	3 959 330,02 €		2 325 000,00 €

- inscrire les crédits correspondants au Budget Principal de la Commune de l'exercice 2026 lors de son adoption.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

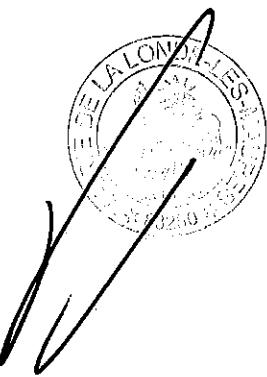
DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du Budget Principal de la Commune 2026, les dépenses d'investissement dans la limite de **2 325 000,00 €**, selon la répartition exposée ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal de la Commune 2026 lors de son adoption.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Président de Méditerranée Porte des Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025
EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 5 décembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Madame Sophie ENRICO, Conseillère Municipale à Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal Délégué
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (28 + 5 P)**, comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°168/2025

OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU – AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'article susvisé permet à l'exécutif de la Collectivité Territoriale, jusqu'à adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDÉRANT que les dépenses réelles d'investissement prévues au Budget du Service de l'Eau 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors crédits reportés (issus de 2024), s'élèvent à 404 588,94 €, la limite maximale de dépenses d'investissement qui peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du Budget du Service de l'Eau 2026 est donc de :

$$404\ 588,94\ € \times 25\ \% \text{ soit } 101\ 147,24\ €$$

Il est exposé à l'assemblée que le recensement effectué en fonction des nécessités de services engendre un besoin à hauteur de 100 000,00 €. Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à :

- **Engager, liquider et mandater** jusqu'à l'approbation du Budget du Service de l'Eau 2026, les dépenses d'investissement à hauteur de 100 000,00 €, selon la répartition ci-dessous :

Crédits ouverts (BP hors RAR 2024+ DM) Investissement 2025	Crédit maximum utilisable avant le vote du BP 2026	Affectation des crédits	Autorisation de l'organe délibérant
--	--	-------------------------	-------------------------------------

Chapitre 20	60 740,00 €	15 185,00 €	Etudes	15 000,00 €
Sous total du chapitre 20				15 000,00 €
Chapitre 21	343 848,94 €	85 962,24 €	Réseaux d'Adduction d'Eau Potable	85 000,00 €
Sous total du chapitre 21				85 000,00 €
TOTAL	404 588,94 €	101 147,24 €		100 000,00 €

- Incrire les crédits correspondants au Budget du Service de l'Eau de l'exercice 2026 lors de son adoption.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Jean-Louis ARCAMONE - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO - Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

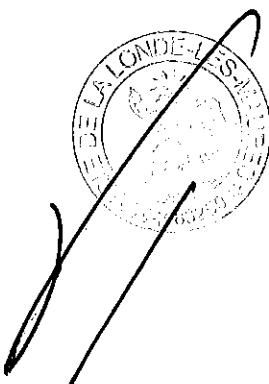
DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du Budget du Service de l'Eau 2026, les dépenses d'investissement dans la limite de **100 000,00 €**, selon la répartition exposée ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget du Service de l'Eau 2026 lors de son adoption.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Président de Méditerranée Porte des Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr